

# MONCHAUX SUR ÉCAILLON

## BULLETIN MUNICIPAL

<http://www.monchaux-sur-ecailon.fr>



### SOMMAIRE



Voeux du Maire

**01 - 02**

Décisions du Conseil Municipal

**03 - 04**

Travaux et projets

**05**

Festivités 2022

**06 - 07**

Calendrier des manifestations 2023

**08**

État civil

**09**

Informations

**10 - 11**

# LES VOEUX DU MAIRE

Mes chères concitoyennes, mes chers concitoyens,

Nous avons dû attendre 2 ans pour pouvoir à nouveau nous réunir. Nous ne sommes certes pas encore dans un contexte apaisé mais il nous tenait à cœur de maintenir la cérémonie des vœux véritable moment de partage, d'échanges et de convivialité.

Tout comme vous, les communes doivent faire face à la crise énergétique, à l'inflation. Dans ce contexte, la priorisation des dépenses est devenue essentielle pour maîtriser les budgets : des choix s'imposent pour pouvoir continuer à réaliser des travaux, des projets ; à répondre aux demandes de nos concitoyens malgré la baisse des dotations de l'état. C'est grâce à une gestion rigoureuse des finances de la commune que nous pourrons poursuivre un programme d'investissement et tenir notre engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Il y a encore quelques semaines, le délestage semblait inévitable. On se préparait tous à des coupures de courant. La probabilité est moins forte aujourd'hui. Nous avons déjà mis en place des mesures préventives : Michaël et Sébastien ont terminé d'équiper en led les bâtiments communaux, pour ce qui est de l'éclairage public, c'est déjà fait ; Corinne et Olivia ont recensé les personnes vulnérables et nous mettrons tout en œuvre pour vous avertir le plus rapidement possible en cas d'annonce de coupures.

Comme je le disais, la situation ne doit pas nous freiner dans nos projets.

En 2022, nous avons :

- Inauguré l'arrêt de bus au centre du village, ainsi que la halle qui nous permet aujourd'hui d'accueillir quelques commerçants ici présents : Le jardin d'Alain 59, représenté par Sébastien Thermone: vente de fruits et légumes de saison ; 5 SOU : Rôtisserie, représenté par M. LEUZ Mathieu: vente de poulet et de plats préparés ; un fleuriste et tout récemment PEARL COIFFURE, un salon de coiffure en bus itinérant.
- Rétrocédé aux riverains des Coquelicots et du Chauffour le sentier communal dont l'entretien devenait difficile d'accès pour les agents communaux.
- Adhéré aux groupements de commandes avec Valenciennes Métropole afin de profiter de contrats avantageux pour l'électricité et le gaz.
- Commencé la rénovation et l'entretien des chapelles Saint Rémi et Notre Dame de la Délivrance. L'achèvement de ces travaux se fera comme prévu en 2023.
- Dans les locaux de l'école Berthe Lanselle, la bibliothèque va être rénovée et aménagée afin de satisfaire le plus grand nombre de lecteurs et bien sûr de voir ce nombre augmenter.

Pour la partie occupée par la Mam « 1,2,3 graine d'éveil », les travaux de remplacement des menuiseries seront effectués pour la mise en conformité et la rénovation énergétique du bâtiment communal. Depuis le 01 janvier 2023, nous avons régularisé la situation avec la Mam en mettant en place un bail commercial avec loyer.

Concernant la rétrocession du lotissement Saule Pierrot, je vous annonce que celle-ci sera effective au 18 janvier. Notre volonté a toujours été de faire en sorte que les résidents se sentent chez eux dans un cadre agréable et ce bien avant que la municipalité en soit propriétaire.

Je tenais à remercier, l'Etat par le biais de la (DETR), le Département du Nord et Valenciennes Métropole a travers le biais du FSIC pour l'octroi de subventions lors des différents investissements sur la commune de Monchaux.

En parlant d'embellissement, je ne peux vous cacher mon étonnement et ma déception de voir de plus en plus de déjections canines dans le village malgré l'achat de poubelles suite à la demande de propriétaires canins et la mise à disposition gratuite de sacs en mairie. Si nous avions su que l'investissement pour l'embellissement écologique des parterres deviendrait un paillage d'ardoises à crottes, je peux vous dire que j'aurais épargné à Sébastien et Michaël des heures de travail inutiles ainsi que la déception de voir l'utilisation qui en est faite. Je rappelle aussi que laisser ses chiens errer sur la voie publique est interdit et passible d'une amende.

J'en profite aussi pour vous demander de faire des efforts au niveau du stationnement de vos véhicules afin de respecter la libre circulation des piétons sur les trottoirs, mais également d'entretenir les devantures de vos maisons.

## LES VOEUX DU MAIRE (SUITE)

Je compte sur le civisme de chacun pour garder notre village propre et agréable à vivre.

C'est dans cette volonté que nous avons à l'étude quelques projets pour 2023. Ceux-ci seront réalisés pour certains en fonction des finances de la commune et sous réserve d'obtention de subventions:

- L'achat de tables, chaise et vaisselle pour la Salle des fêtes
- L'aménagement de l'entrée de la rue de Verchain
- Le changement des équipements du city stade
- La rénovation de l'Église
- Dans un souhait de renforcer le lien entre la municipalité et les habitants, nous allons mettre en place prochainement une application citoyenne gratuite qui permettra de rendre plus facilement accessibles les services de la mairie mais aussi de les adapter. Celle-ci viendra bien sûr en complément des différents outils de communication que sont la Vie monchalsienne, le Bulletin municipal, le facebook de l'Association loisirs, fêtes et notre site Internet. Nous vous en reparlerons très prochainement.

L'équipe municipale a pris connaissance de tous les messages déposés dans la boîte à idées. Les propositions sont étudiées en conseil ; elles reflètent vos souhaits pour un mieux vivre à Monchaux sur Écaillon. Des projets sont en cours afin de mettre en place les propositions de nature à intéresser le plus grand nombre. Et notamment ceux autour du développement durable et de l'écologie qui reviennent souvent et qui font écho à notre grand projet de zone naturelle sur le terrain du Marais pour lequel, nous sommes en désaccord sur le prix de vente annoncé par les propriétaires qui n'est pas en adéquation avec l'estimation de la valeur des domaines.

Merci aussi aux Présidentes et Présidents d'associations d'avoir maintenu leurs activités malgré les conditions sanitaires et souvent la perte d'adhérents. Nous continuerons à vous accompagner dans toutes les manifestations mises en place pour faire vivre le village.

J'en profite pour dire un grand merci aux bénévoles qui œuvrent depuis maintenant plusieurs années afin de vous offrir aussi des services de qualité :

- Anne Soualle qui vous accueille à la bibliothèque le vendredi.
- Xavier Defoort responsable du site de la commune.
- Carole et Franck Wignolle soutenus par l'AS Anzin pour l'organisation de la 2ème corrida monchalsienne qui a encore tenu toutes ses promesses d'ambiance festive et familiale. Qu'il est agréable de voir du monde dans les rues de Monchaux !

•Merci aussi à celles et ceux qui prêtent régulièrement main forte dans l'organisation des évènements.

Depuis le 01 janvier, le CCAS est dissout. Cette décision a été prise afin de simplifier la gestion financière mais les actions sont maintenues au travers d'une commission communale composée des anciens membres nommés et élus.

Il me tient à cœur de remercier les membres du conseil municipal : chaque adjointe et adjoint, chaque conseillère et conseiller sans qui je ne pourrais rien faire, les agents communaux : Olivia, Corinne, Michaël et Sébastien que je tiens à remercier pour la qualité des prestations rendues quotidiennement aux habitants. Mais également pour l'esprit d'équipe dont vous faites preuve et qui fait que j'ai plaisir à travailler avec vous. Je remercie également M. Rigaux, de la commune de Prouvy, pour son temps et l'apport de ses connaissances afin d'aider Olivia sur la prise en main de son poste en tant que secrétaire de Mairie.

Je tenais à vous rappeler que les inscriptions sont toujours ouvertes pour le voyage au salon de l'Agriculture qui aura lieu le Dimanche 26 Février. N'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat.

Je vous souhaite à toutes et tous une très bonne année 2023 : mes meilleurs vœux de santé, de réussite dans vos projets, de bonheur pour vous et vos proches.

Votre maire dévoué

**Bernard De Meyer**

## Conseil du 29 juin 2022

### • **Délibération relative à la formation des élus (12 voix pour)**

Le Maire informe l'assemblée qu'afin de garantir le bon exercice des fonctions d' élu local, la loi a instauré un droit à la formation de 18 jours par mandat au profit de chaque élu. Chaque élu pourra bénéficier des droits à la formation selon ses souhaits, à la condition que l'organisme soit agréé par le ministère de l'intérieur. Les thèmes privilégiés seront les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions, Le montant des dépenses sera plafonné à 800 €. Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la proposition du Maire.

### • **Convention pour la gestion des animaux errants (12 voix pour)**

La commune de Monchaux sur Écaillon ne dispose pas de fourrière. Monsieur le maire propose de signer une convention avec l'EURL A.F.A.C afin de leur laisser le soin de capturer, transporter, accueillir des chats et chiens errants/et ou en état de divagation et/ou dangereux et d'exploiter une fourrière animalière concernant les dits animaux recueillis sur son territoire dans le cadre des prescriptions prévues par la réglementation en vigueur. Le montant de la participation annuelle sera révisable selon l'article 5 pour un montant de 0.815€ hors taxe par habitant. La convention est établie pour une durée de 3 ans. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

### • **Participation Centre Aéré — Année 2022 (12 voix pour)**

Monsieur le maire demande de confirmer la participation de la commune aux frais liés aux centres aérés dans les conditions énumérées ci-dessous :

-Dans la limite de 15 jours maximum, répartis sur les vacances scolaires de l'année civile

-Pour les enfants de 4 à 15 ans

-En centre aéré uniquement (pas de stage de découverte ou sportif)

-De fixer le montant de la participation qui sera reversé aux enfants résidant dans la commune de Monchaux sur Écaillon uniquement.

Le Conseil Municipal décide :

Pour les enfants de - 6 ans d'un remboursement à hauteur de 25% du montant dans la limite de 5€ maximum par jour.

Pour les enfants de + 6 ans d'un remboursement à hauteur de 50% du montant dans la limite de 10€ maximum par jour.

### • **Adoption M57 (12 voix pour)**

Dans un souci de simplification de la gestion des collectivités locales, le référentiel budgétaire et comptable M57 remplacera, au 1er janvier 2024, les autres référentiels aujourd'hui appliqués par les collectivités locales et notamment la nomenclature M14, actuellement applicable dans les communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le coefficient de revalorisation pour l'exercice 2020 à 1,09.

### • **Groupement de commande relatif à l'achat d'électricité avec Valenciennes Métropole (12 voix pour)**

Dans le cadre de la fin des tarifs réglementés de vente, Valenciennes Métropole a proposé aux communes du territoire, en 2019, de constituer un groupement de commande pour l'achat d'électricités et de gaz naturel afin de faciliter leurs démarches. Une nouvelle consultation doit donc être lancée pour une fourniture d'énergie qui démarrera le 1 er janvier 2023, pour une durée non définie à ce jour. Valenciennes Métropole sera la coordonnatrice de ce groupement.

Sur ces bases, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité (puissance >36kVA).

### • **Promesse de vente SIDEN/SIAN pour la citerne incendie (12 voix contre)**

Dans le cadre de l'installation d'un équipement contre l'incendie (citerne souple) sur la Commune de Monchaux sur Ecaillon, il est nécessaire pour le SIDEN-SIAN de faire l'acquisition d'une surface d'environ 200 mètres carrés à prendre dans la parcelle propriété de la Commune cadastrée section A numéro 1212 d'une superficie totale de 4.515 mètres carrés. Conformément à son obligation légale, la Commune a sollicité un avis de valeur des Domaines qui a estimé la surface de 200 mètres carrés au prix de 10 000 euros. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas autoriser Monsieur Le Maire à céder la surface de 200 mètres carrés à l'euro symbolique et de ne pas signer la promesse de vente avec le SIDEN-SIAN.

### • **Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz (12 voix pour)**

Il est proposé au Conseil Municipal, concernant les réseaux de distribution :

• de fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de 0,035 par rapport au plafond de 0,035 €/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus.

• que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communale et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

• que selon le décret N 02007-606 susvisé, cette redevance soit due chaque année à la commune sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré adopte les propositions qui lui sont faites.

## Conseil du 29 juin 2022 suite

### • **Redevance d'occupation du domaine public provisoire (RODPP) des communes par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz (12 voix pour)**

Pour permettre à la commune de fixer cette redevance, l'occupant du domaine communique la longueur totale des canalisations construites et renouvelées sur le territoire de la commune et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due. Le coefficient de revalorisation pour l'exercice 2022 est de 1,12. Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré adopte les propositions qui lui sont faites.

### • **Vote subvention Associations — Année 2022**

CAPER - Unanimité - 400€; COME PETANQUE - Unanimité - 300€; L'ENVOL MUSICAL - Unanimité - 0€; GYMNASTIQUE MONCHALSIIENNE - Unanimité - 200€; RESTO DU COEUR - Unanimité - 150€; PAPILLONS BLANCS - Unanimité - 150€; LA BELOTE MONCHALSIIENNE - Unanimité - 225€; SAPEURS POMPIERS - Unanimité - 100€; VIE DOUCE - Unanimité - 0€; DONNEUR DE SANG - Unanimité - 150€

### • **Choix d'un maître d'œuvre pour les travaux de la Bibliothèque (11 voix pour; 1 abstention)**

Compte tenu de l'estimation des travaux par l'entreprise ATC59 pour la rénovation de la bibliothèque. Celle-ci, nous a fourni un devis estimatif pour un montant de 81 240€ TTC. Le Conseil Municipal décide de faire appel à un maître d'œuvre pour la rénovation de la bibliothèque

### • **Autorisation pour l'établissement d'un bail commercial avec graine d'éveil (11 voix pour, 1 abstention)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, qu'en vue de pouvoir établir un bail commercial avec 1,2,3 graines d'éveil, la maison d'Assistantes Maternelles, situé au 4b Rue d'en Haut à Monchaux sur Ecaillon, il convient tout d'abord, de se mettre d'accord, sur un montant de loyer. Après discussion avec le Conseil Municipal, il a été décidé d'un loyer de 1 000€ par mois charges non comprises. La Maison d'Assistantes Maternelles, se verra appliquer un loyer de 1 000€ par mois jusqu'à la fin des travaux pour la rénovation énergétique du bâtiment. Une fois les travaux achevés, le loyer passera à 1 200€ par mois charges non comprises.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à appliquer un loyer de 1 000 euros par mois charges non comprises jusqu'à l'achèvement des travaux pour rénovation énergétique et ensuite appliquer un loyer de 1200€ par mois charges non comprises. De signer un bail commercial entre la commune de Monchaux sur Ecaillon et la Maison d'Assistantes Maternelles 1,2,3 graine d'éveil.

### • **Choix sur l'affichage des actes (12 voix pour)**

À compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet. Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter la proposition du maire de publicité par affichage dans les panneaux sur le parvis de la mairie qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.

### • **Rétrocession du lotissement Saule Pierrot**

Il est rappelé qu'une opération d'aménagement réalisée par la Société Civile dénommée "LA HETRAIE", domiciliée 31 Allée Lavoisier 59650 Villeneuve d'Ascq immatriculée au RCS de LILLE sous le numéro 383 616 927 000 18, sur le territoire de la commune. L'aménageur a demandé à la Ville que les parcelles supportant les voiries, les réseaux d'assainissement collectif ainsi que les espaces verts soient cédés à titre gratuit au profit de la commune.

En outre, il est proposé à la Ville d'acquérir la parcelle cadastrée Section ZA numéro 269 qui constitue un chemin d'exploitation agricole qui longe la parcelle ZA n 0 151. Vu l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales, la commune envisage donc d'acquérir les parcelles ci-dessus visées en vue de les classer dans son domaine public lesdites parcelles. Vu l'article L. 141-3 du Code de la voirie routière, il est précisé que l'opération n'est pas précédée d'une enquête publique dans la mesure où l'opération de classement envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, déjà existante de surcroît.

Vu les articles L. 1311-9 et L. 1311-10 du Code général des collectivités territoriales et vu l'article 2 de l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes, l'avis de l'autorité compétente n'était pas nécessaire compte tenu du caractère gratuit de la rétrocession.

M. Le Maire, décide de reporter la délibération sur la rétrocession. En effet, des pièces sont manquantes concernant l'assainissement. Le Conseil Municipal est favorable à ce report.

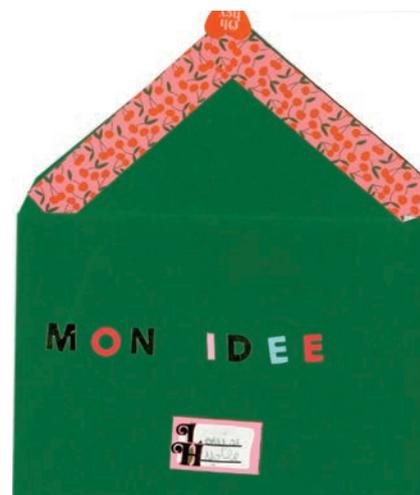
## TRAVAUX & PROJETS

Des projets ont été mis en place ou sont à l'étude pour 2022 et 2023 sous réserve de l'obtention de subventions et dans la continuité d'une gestion saine des finances de la commune :

- amélioration énergétique et mise en conformité des locaux de l'école Berthe Lanselle,
- réfection de l'espace bibliothèque,
- rénovation des équipements du city stade : pose d'un nouveau filet pare-ballons et installation de paniers de basket,
- travaux d'embellissement et d'aménagement paysager du Saule Pierrot dans le cadre de la rétrocession du lotissement qui est effective depuis le 18 janvier dernier.
- Étude de l'aménagement de l'entrée de la rue de Verchain en concertation avec les riverains, la Direction Départementale des Équipements et le bureau d'études ATC59.
- Renouvellement du mobilier et de la vaisselle de la Salle des fêtes
- Étude et priorisation des travaux de rénovation de l'Église
- 1er trimestre 2023, mise en place de l'application citoyenne City All. Portail gratuit pour les utilisateurs qui permet d'enrichir les échanges entre la commune et les habitants pour alerter, informer, faire participer en temps réel.

L'équipe municipale remercie toutes les personnes qui ont déposé des messages dans la boîte à idées. De belles propositions ont été suggérées. Des projets sont en cours afin de mettre en place les propositions de nature à intéresser le plus grand nombre. N'hésitez pas à faire d'autres propositions pour un mieux vivre à Monchaux sur Écaillon.

- mettre plus de bancs
- aire de jeux pour les enfants avec trampoline et tyrolienne
- équipement extérieur fitness adultes
- centre aéré pendant les petites vacances
- foyer pour les jeunes
- ralentir la vitesse des véhicules sur la rue de Valenciennes
- réfection des paniers de basket et des filets de foot au city
- proposer des spectacles
- installer une boîte aux lettres destinée au père Noël
- mettre une table de ping pong
- faire un skatepark
- installer un miroir pour la priorité à droite rue de Baillon
- demander à Transvilles que le bus de 8h35 passe aussi par l'arrêt "Monchaux mairie".
- faire des maisonnettes pour les oiseaux
- proposer un service payant de groupement de commandes de granulés de bois et de livraison à domicile pour les habitants
- fabriquer et décorer des figurines de chien en bois à planter dans les espaces verts afin de sensibiliser les propriétaires canins au respect de l'embellissement.
- projets d'écovillage à consulter sur le Réseau Français des Ecovillages : [ecovillagesfrance.org](http://ecovillagesfrance.org)



Inauguration de la Halle et de l'arrêt de bus Mairie le 17 septembre



Repas des aînés les 9 octobre



OCTOBRE ROSE 15 octobre

Action menée par les Ch'tites Créasolidaires Roses et soutenue par la Municipalité



Exposition des Artistes 12-13 novembre  
Action menée par L'Effet du pinceau et soutenue par la Municipalité



Festivités du Téléthon - Saint Nicolas - Corrida monchalsienne: un grand merci aux bénévoles et aux participants : grâce à vous 2648€ ont été reversés à l'AFM téléthon



MERCI



# CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2023

- **10 JANVIER** VŒUX DU MAIRE MUNICIPALITÉ
- **14 JANVIER** GALETTE DES AINÉS + SPECTACLE PATOISANT MUNICIPALITÉ
- **27 FÉVRIER** VOYAGE SALON DE L'AGRICULTURE ASSOCIATION LOISIRS ET FÊTES
- **12 MARS** BROCANTE MUSICALE ASSOCIATION L'ENVOL MUSICAL
- **16 MARS** GRAND PRIX DE DENAIN
- **25 MARS** NETTOYONS LA NATURE ASSOCIATION CH'TITES CRÉASOLIDAIRES ROSES
- **2 AVRIL** BROCANTE VILLAGE ASSOCIATION LOISIRS ET FÊTES
- **08-09-10 AVRIL** CONCOURS JAVELOT ASSOCIATION FRANCS TIREURS
- **8 AVRIL** MADAME LA CLOCHE ASSOCIATION LOISIRS ET FÊTES
- **9 AVRIL** PARIS - ROUBAIX
- **8 MAI** MÉDAILLES DU TRAVAIL + ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS MUNICIPALITÉ
- **14 MAI** FÊTE DE LA FAMILLE MUNICIPALITÉ
- **2 JUIN** FÊTE DES MÈRES MUNICIPALITÉ
- **4 JUIN** FÊTE DE LA PÊCHE ASSOCIATION TRUITE MONCHAUX- THIAN
- **9 JUIN** CONCOURS EN ÉQUIPE JAVELOT ASSOCIATION FRANCS TIREURS
- **17 JUIN** CONCOURS INTERCOMMUNAL PÉTANQUE ASSOCIATION COME PÉTANQUE
- **21 JUIN** FÊTE DE LA MUSIQUE ASSOCIATION LOISIRS ET FÊTES
- **14 JUILLET** FESTIVITÉS DU 14 JUILLET ASSOCIATIONS FRANCS TIREURS COME PÉTANQUE TRUITE MONCHAUX- THIAN LOISIRS ET FÊTES MUNICIPALITÉ
- **08/07 AU 19/08** CONCOURS PÉTANQUE OUVERT À TOUS ASSOCIATION COME PÉTANQUE
- **8-9-10 SEPTEMBRE** CONCOURS DE JAVELOT OUVERT À TOUS ASSOCIATION FRANCS TIREURS
- **30 SEPTEMBRE** SEPTEMBRE EN OR ASSOCIATIONS CH'TITES CRÉASOLIDAIRES ROSES L'EFFET DU PINCEAU
- **6 OCTOBRE** CONCOURS EN ÉQUIPE JAVELOT ASSOCIATION FRANCS TIREURS
- **8 OCTOBRE** REPAS DANSANT ASSOCIATION LA VIE DOUCE
- **14 OCTOBRE** REPAS DES AINÉS MUNICIPALITÉ
- **19 NOVEMBRE** CONCERT SAINTE CÉCILE HARMONIE COMMUNALE MONCHAUX-PROUVY
- **2 ET 3 DÉCEMBRE** SAINT NICOLAS + CORRIDA TÉLÉTHON TOUTES LES ASSOCIATIONS MUNICIPALITÉ
- **16 - 17 DÉCEMBRE** FESTIVITÉS DE NOËL + COLIS DE NOËL ASSOCIATION LOISIRS ET FÊTES MUNICIPALITÉ

LES DÉFILÉS DU 8 MAI, 14 JUILLET ET 11 NOVEMBRE SONT ACCOMPAGNÉS PAR L'HARMONIE COMMUNALE MONCHAUX-PROUVY

LES ÉCHAUFFEMENTS DES MANIFESTATIONS À CARACTÈRE SPORTIF SONT ASSURÉS PAR L'ASSOCIATION LA GYMNASTIQUE MONCHALSIENNE QUI FÊTERA CETTE ANNÉE SES 40 ANS D'EXISTENCE

Les dates sont annoncées sous réserve de modifications, et susceptibles d'évoluer en fonction de la situation sanitaire.

## ***TOUTES NOS FÉLICITATIONS AUX HEUREUX PARENTS***

- AUDIN EMMA NÉE LE 25/04/2022
- AUBOUIN THÉO NÉ LE 28/04/2022
- HESPEL MARGOT NÉE LE 19/05/2022
- DEFER LIBERTI THIBAUT NÉ LE 05/06/2022
- WILBERT ETHAN NÉ LE 11/07/2022
- CRETEUR LOU NÉE LE 22/07/2022
- LAILLER ELIOTT NÉ LE 08/11/2022
- COPIN MADDIE NÉE LE 20/11/2022
- BERTOZZI ALMA NÉE LE 29/11/2022



## ***TOUS NOS VŒUX DE BONHEUR***

- MME MARIE-LINE DEFLANDRE ET M OLIVIER DEBOEVE LE 14/05/2022



## ***NOCES D'OR***

- MME LILIANE DELHAIE NÉE LUBOWSKY ET M JEAN-PIERRE DELHAIE LE 26/11/2022

## ***TOUTES NOS CONDOLÉANCES AUX FAMILLES ET AUX PROCHES***

- M ANDRÉ DE MEYER LE 23/02/2022
- MME BERNADETTE FEUERSTEIN LE 27/03/2022
- M CHRISTIAN LEGROS LE 23/04/2022
- M THIERRY LEMOINE LE 10/09/2022
- MME MARIE-CHRISTINE MENARD LE 14/12/2022
- MME SYLVIANE MARQUANT LE 15/12/2022



## ***BIENVENUE AUX NOUVEAUX MONCHALSIENS***

- LE MAGUER BASTIEN ET STOPIN LÉA 57 RUE DU CHAUFOUR
- BEX PHILIPPE ET MAYER PAULA 10 TER RUE DE VALENCIENNES
- DREMIERE CHARLET DAMIEN ET WEAVER PRESCILLIA 6 RUE PASTEUR
- VANDERMOUTEN JULIEN ET MANON 41 RUE DU CHAUFOUR
- DELROT STÉPHANE ET SABRINA 14 RUE DE THIANT
- DENIZON PHILIPPE ET MYRIAM 39 RUE DU CHAUFOUR
- LAILLER GUILLAUME ET EMELINE 15 RUE DE VERCHAIN



Vous venez d'emménager, vous ne connaissez pas la commune ? Pour faciliter votre installation et répondre à toutes vos questions, la Mairie est ouverte au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

Nous invitons également tous les propriétaires à communiquer les coordonnées de leurs récents locataires.

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

En raison des travaux de rénovation, les permanences de la bibliothèque auront lieu à partir du vendredi 10 février dans la salle Pierre Busin. Les jours et horaires restent inchangés : lundi et vendredi de 17h à 18h30.

Depuis le 01 janvier, la nouvelle carte d'adhésion à la bibliothèque est disponible, elle est au tarif de 10€ par famille. Que ce soit pour une première inscription ou un renouvellement, elle donne accès à plus de 4000 ouvrages qu'Anne et Corinne sont sans cesse en train d'actualiser afin de répondre aux goûts littéraires des adhérents.



## Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS est dissout depuis le 31 décembre 2022. La Commune a repris la compétence au 01 janvier 2023. Les modalités d'intervention ainsi que l'ensemble des membres nommés et élus restent inchangés.

Le C.C.A.S. intervient en faveur de deux publics :

- Les personnes âgées
- Les personnes démunies

La vocation du C.C.A.S. est donc d'aider, soutenir les personnes en difficulté, que celle-ci soit passagère ou durable.

Toute personne peut contacter l'un des membres du C.C.A.S. pour l'alerter sur une situation particulière à tout moment de l'année, que cette situation soit la sienne ou celle d'un tiers.

## LISTE DES MEMBRES DU C.C.A.S.

M. Bernard DEMEYER, Président  
Mme Béatrice BOURSIEZ, membre élue  
M. Éric BUSIÈRE, membre élu  
Mme Marie-Chantal FLAMME, membre nommée  
Mme Alison GOURDIN, membre élue  
Mme Maud HAMIEAU, membre élue  
M. Éric HENNION, membre élu  
M. Joël LEMAIRE, membre UDAF  
Mme Christelle MIZERA, membre élue  
M. Jean-Pierre POTTIEZ, membre nommé  
Mme Françoise SOUALLE, membre nommée  
M. Pierre SOUALLE, membre nommé  
Mme Claudine SOUPLLET, membre nommée

## Gestion de l'Assainissement du Valenciennois (GESAV)

Lors de la vente d'un bien immobilier, le propriétaire vendeur fournit un état des lieux de l'installation d'assainissement du bien mis en vente. Les contrôleurs de réseaux du GESAV peuvent rencontrer le propriétaire vendeur pour vérifier cette situation en réalisant un diagnostic et lui donner toutes les informations utiles dans ce domaine. Installation d'une boîte de branchement en domaine public, gestion séparée des eaux usées et des eaux pluviales, récupération des eaux de pluie, notre

agent pourra apporter son expertise et ses conseils techniques.

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, dans le cas d'une mutation ou de la vente d'une propriété, que cette dernière soit située dans un périmètre d'assainissement non collectif ou collectif, les contrôles de conformité des installations privées sont

obligatoires. Dans le zonage d'assainissement collectif, ils seront facturés au cédant selon un tarif fixé par le comité syndical. Ce tarif a été fixé à 150 euros HT pour l'année 2020. À l'issue du contrôle, un titre de recette émis par le Trésor Public lui sera envoyé.

Important : si l'immeuble s'avère situé en zone d'assainissement non collectif, le propriétaire devra se rapprocher d'un bureau d'étude compétent afin d'obtenir le rapport de contrôle, ainsi que le montant de la facturation du contrôle.

De plus, selon la situation géographique du logement, le futur acquéreur pourra éventuellement bénéficier de subventions de l'Agence de l'eau et du SIAV pour réaliser ses travaux de mise en conformité si cela s'avère nécessaire. Des travaux qui permettent d'améliorer le confort de son logement, d'accroître sa valeur et de protéger l'environnement.

Délégués GESAV pour Monchaux sur Écaillon : 03.27.51.21.91 - Mme FLINOIS Laëtizia [laetitia.flinois@saur.com](mailto:laetitia.flinois@saur.com) ou Mme DEBEVE Sylvie [sylvie.debeve@saur.com](mailto:sylvie.debeve@saur.com)

Votre communauté d'agglomération continue de s'engager à vos côtés pour faire progresser le recyclage des déchets ménagers.

Depuis le 1er janvier 2023, les consignes de tri des déchets sont simplifiées afin de faciliter le geste de tri.

Désormais, il est donc possible de déposer tous les emballages plastiques, tous les papiers et tous les emballages métalliques dans votre bac de tri.

Pour tout connaître des nouvelles consignes de tri, consultez le site : [www.consignedetri.fr](http://www.consignedetri.fr)

## LA GALAXIE DU TRI S'AGRANDIT



## Tous les emballages et papiers se trient dans votre bac de tri sélectif



Tous les emballages en plastique



Tous les emballages en carton et les papiers



Tous les emballages en métal

### + NOUVEAUX EMBALLAGES



**Emballages plastiques (pots de yaourt, barquettes, films, tubes, sachets ...), petit aluminium, barquettes polystyrène, classeurs ...**

*>> Bien les vider, inutile de les laver, non imbriqués et sans sac*

**Déchets toujours interdits :**

Objets et jouets en plastique, brosses à dents, seaux en plastique ...



CITEO

Valenciennes Métropole